



Quand les profs... COURRIEL

2010-2011

Rédaction: Diane Lafrance et Steve Mc Kay
 Secrétariat: Luc Loignon

Le jeudi
 9 septembre 2010
 (version pour imprimer)

- ACCUEIL
- QUAND LES PROFS
- LE SYNDICAT
- COMITÉS
- DOSSIERS SYNDICAUX
- PUBLICATIONS

Suites à l'assemblée générale extraordinaire

Les membres du SPECS-CSN ont entériné par une très forte majorité les ententes de principe de la table sectorielle et de la table centrale lors de l'assemblée extraordinaire du 7 septembre 2010. Un peu plus de 150 personnes ont pris part au scrutin.

Résultats détaillés :

Proposition sur les matières de table sectorielle:

Il est proposé :

l'acceptation de l'entente de principe de la table sectorielle entre le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) et la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ (CSN)) intervenue le 13 juin 2010.

Pour	140	94,6% (140/148)
Contre	8	5,4% (8/148)
Abstentions	9	

Total des personnes votantes: 157

Proposition sur les matières de table centrale:

Il est proposé :

l'acceptation de l'entente de principe de la table centrale relative à la durée de la convention, au régime de retraite, aux paramètres salariaux, aux droits parentaux et aux ouvriers spécialisés.



SPECS-CSN

475, rue du Cégep
 Pavillon 2, local 54-180
 Sherbrooke (Québec)
 J1E 4K1

819 564-6350 #5330
 819 562-6030 - télécopieur

Section interne

Pour	136	89,5% (140/152)
Contre	16	10,5% (8/152)
Abstentions	5	

Total des personnes votantes: 157

Le fort vote en faveur des ententes ne doit pas cacher que nos membres ne sont pas entièrement satisfaits de ce qu'ils ont obtenu lors de cette ronde de négociation. La faiblesse des augmentations salariales constitue une déception majeure. Déception également en ce qui a trait aux mesures pour aider les employés en situation de précarité et la correction de la distorsion de l'échelle salariale pour les niveaux 18, 19 et 20. Plusieurs questions importantes ont été renvoyées à des comités; nous ne pouvons maintenant qu'espérer que les discussions donnent des résultats probants dans un avenir rapproché.

Les syndicats de la FNEEQ-CSN ont jusqu'au 17 septembre 2010 pour voter sur les ententes. Un critère de «double majorité» est utilisé pour déterminer la position officielle que soutiendra la FNEEQ-CSN. Pour que les ententes soient adoptées par la FNEEQ-CSN, il faut qu'elles soient appuyées i) par une majorité des syndicats membres, et aussi, ii) par une majorité de l'ensemble des syndiqués s'étant prévalu de leur droit de vote. L'acceptation de l'entente de la table centrale requiert également l'assentiment des autres syndicats de la fonction publique de la CSN.

Nous vous tiendrons aux faits des prochains développements par l'entremise du *Quand les profs...*



[Haut de la page](#)